Image not found or type unknown

Questions au sujet des droits en cas de garde alternée

Par **Dadononolena**, le **03/04/2019** à **08:02**

Bonjour

Lors d une garde alternée, lorsqu' un parent est responsable des enfants durant sa semaine peut il partir en vacances de manière réguliere en laissant la garde à une tierce personne (enfants de 11 et 13 ans) sans informer l' autre parent.

Merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés